



# Syndicat Finances Publiques Haute-Corse

Le 07.11.2014

## DECLARATION LIMINAIRE CGT CAPL LISTES APTITUDE

### **Les agents de la DGFIP paient au prix fort les choix politiques du Gouvernement et du MEDEF.**

Le Gouvernement fait le choix de maintenir un cap économique qui appauvrit toujours plus le pays, aggrave le chômage et la pauvreté. En même temps les droits et garanties des salariés sont remis en cause.

50 milliards de coupes budgétaires sont programmées, dont 21 milliards en 2015. Sécurité sociale, collectivités locales, budget de l'Etat ; tout y passe.

Les agents de la DGFIP sont particulièrement visés. Outre le gel des salaires, ce sont encore 2000 emplois de moins en 2015 dont au minimum 7 ou 8 en Haute-Corse, tout cela pour financer le pacte de responsabilité et le fameux CICE ; nouveau cadeau après bien d'autres au MEDEF et cela sans contrepartie en matière de création d'emplois ou d'investissement.

Alors que la fraude fiscale et sociale battent des records, nos services distribuent aux entreprises des sommes colossales sans aucun contrôle. Et malgré tout ce gâchis de plusieurs dizaines de milliards d'euros, ce sont toujours les fonctionnaires qui sont montrés du doigt et accusés de creuser les déficits !

Concernant les CAPL de ce jour, la CGT dénonce la baisse brutale des possibilités de promotion. Après avoir baissé les promotions par tableau d'avancement ( pour les cadres B les passages en contrôleur 1ere classe ou principal ne se font plus qu'uniquement au bénéfice de l'âge, soit 58 ans minimum). Seulement 2 possibilités de promotion de C en B et aucune de B en A ; c'est scandaleux. Lorsque l'on sait que ces économies sont faites sur le dos des agents, notamment pour payer des milliards d'euros au secteur bancaire, avec le cout du CICE c'est même révoltant.

**La CGT demande au minimum qu'il y ait pour le département 4 promotions de C en B et deux promotions de B en A ; comme le prévoit les accords de Venaco.**

Nous demandons également que les agents classés excellent l'année dernière soient classés dans le même ordre cette année.

Si nous nous réjouissons, qu'un agent nouvellement affecté dans notre département conserve son classement « excellent » obtenu dans sa direction précédente ; il devrait être soit, comptabilisé dans le contingent de la direction de départ ou il a passé 8 mois sur 12 ; soit comptabilisé dans un contingent spécifique. Cette proposition permettrait d'apaiser les tensions et incompréhensions tout en préservant les droits départementaux de promotion.

**Nous demandons donc que 2 nouveaux agents soient classés « excellent » pour le passage de C en B et qu'un deuxième agent soit classé « excellent » par la CAPL de B en A.**

**La CGT demande que, comme pour la CAPL de B en A, tous les agents classés « à revoir » soient reclassés en « très bon ». Les agents vivent très mal ce positionnement qui ressemble à une punition.**

**Le nombre important de candidatures (33 DE C EN B et 14 DE B EN A) montre que les agents aspirent à ce que leurs qualifications soient reconnues. La CGT renouvelle ces propositions afin que les critères de sélection pour les LA soient revus, pour plus de transparence et de justice.**